

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE  
10 RUE ETIENNE THIBAUT  
77875 MONTEREAU CEDEX

8111-012048-0042-0



ASS INDIVISION THOMAS MICHEL  
GESTIONNAIRE  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 10 38 606 058 091  
Référence de l'avis : 23 77 4532313 71

Numéro de propriétaire : 463 T00164 H

Département d'imposition : 77  
SEINE-ET-MARNE

Commune d'imposition : 463  
THOMERY

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 04/08/2023  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 77036

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV  
SIP MONTEREAU-FAULT-YONNE  
CELL FONC  
10 RUE ETIENNE THIBAUT  
77875 MONTEREAU CEDEX  
Tél : 01 64 32 01 03

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Somme à payer

638,00 €

Date limite de paiement : 16/10/2023

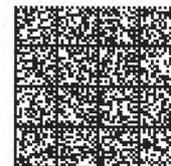
#### Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2023, sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

### Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) pour :  
consulter la documentation mise à votre disposition,  
effectuer vos démarches et consulter votre situation dans votre espace en ligne,  
et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBWKQH	PROPRIETAIRE	THOMAS MICHEL JEAN ANTOINE LUCE  21 AV MARCEAU 75016 PARIS

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2022								
Cotisation 2023								
Variation	%	%	%	%	%	%		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2022	67,58 %	%	2,25%	35,85%	0,73%	8,23%	0,338%	
	Taux 2023	68,93 %	%	2,25%	35,85%	1,083%	7,98%	0,377%	
	Bases terres non agricoles	530		530	530	530	530	530	
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2022	335		11	177	4	41	2	
	Cotisation 2023	365		12	190	6	42	2	617
	Variation	+8,96 %	%	+9,09%	+7,34 %	+50,00 %	+2,44 %	0%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :	
Base collectivité						Droit fixe :	

<p>Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 49895 €.</p> <p>Pour plus d'informations, consultez la notice.</p> <p>Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 3€.</p>	<p>Frais de gestion de la fiscalité directe locale <span style="float: right;">21</span></p> <p>Dégrèvement Habitation principale</p> <p>Dégrèvement JA État</p> <p>Dégrèvement JA Collectivité</p>
<p>Références administratives : 770 51 075 036 463 463 R W</p>	<p><b>Montant de votre impôt</b> <span style="float: right;"><b>638</b></span></p>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.